

**Projet de Compte-rendu
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles**

Antananarivo (Madagascar), 10 juillet 2016

Adopté à la réunion de la CECAC à Cotonou le 3 et 4 mai 2017

COTONOU (BENIN) | 3 ET 4 MAI 2017

Compte-rendu de la réunion

Présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse) Président de la commission

* * *

1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a tenu sa réunion le 10 juillet 2016 à Antananarivo (Madagascar), sous la présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse)

Plus de 40 parlementaires étaient présents représentant plus de 25 sections. De plus, la CECAC a accueilli des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie, de TV5MONDE et de l'Association malgache des professeurs de français.

Le Président déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'Ordre du jour

Le Président demande aux membres de la Commission la souplesse nécessaire afin de pouvoir modifier, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés et ainsi mieux utiliser le temps disponible.

L'Ordre du jour est adopté, tel que proposé.

L'Ordre du jour se lit comme suit:

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Kinshasa 28-29 avril 2016)
4. Rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat, président (Conseiller aux États, Suisse)
5. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure
6. Projet de rapport sur l'éducation civique – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure

7. Enjeux du Financement et qualité de l'Education dans l'espace francophone, dans la perspective de l'Education 2030 – M. Ma-Umba Mabilia, Directeur de l'Education et de la Jeunesse, Organisation Internationale de la Francophonie
8. TV5 Monde – M. André Crettenand, directeur de l'information, TV5MONDE
9. Suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de Berne :
 - a. Résolution sur un accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA ;
 - b. Résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens ;
 - c. Résolution sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies.
10. Association malgache des professeurs de français (Fikambanan'ny Mpampianatra Teny Frantsay) – Mme Armandine Pruvot, présidente
11. Proposition des grandes lignes d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire – Présentée par M. Didier Berberat (Conseiller aux Etats, Suisse), président
12. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission :
 - a. Discussion sur les étapes et la marche à suivre pour l'étude sur la déradicalisation (le vivre ensemble)
 - b. Discussion sur les étapes et la marche à suivre pour l'étude sur la protection du droit d'auteur dans la Francophonie
13. Questions diverses
 - a. Information sur le Séminaire sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
 - b. Projet de rapport sur la marchandisation de l'éducation – M. Philippe Mouiller (Sénateur, France)
14. Date et lieu de la prochaine réunion de la CECAC et de la Sous-commission de l'éducation.

3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Kinshasa 28-29 avril 2016)

Le compte rendu de la dernière réunion tenue à Kinshasa les 28 et 29 avril 2016, a été mis en ligne sur le site de l'APF en amont de la réunion.

Le compte rendu est adopté, tel que proposé.

Le compte rendu est disponible sur le site de l'APF.

4. Rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat, président (Conseiller aux États, Suisse)

Le Président fait rapport des activités de la CECAC depuis la dernière réunion, tenue à Kinshasa, en avril 2016. Ce rapport d'activités a été mis en ligne sur le site de l'APF en amont de la réunion.

Durant la présentation du rapport, le Président de l'Assemblée nationale malgache, M. Jean-Max Rakotomamonjy, est venu saluer les membres de la Commission.

En plus des éléments contenus dans son rapport, le Président Berberat annonce qu'il vient d'être informé du remplacement de M. Kosmadji Merci par M. Abdraman Ahmat Borgou à titre de rapporteur de la CECAC. Le Président tient à souligner l'excellent travail effectué par M. Merci et souhaite la bienvenue à M. Borgou.

Le rapport d'activités est adopté.

Le rapport du Président est disponible sur le site de l'APF.

5. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure

La présentation intégrale de Mme Poirier est disponible sur le site de l'APF (La présentation orale fait foi).

Madame Poirier informe les membres que l'Assemblée nationale du Québec accueillera le 1^{er} novembre 2016 un atelier thématique sur la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

6. Projet de rapport sur l'éducation civique – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure

La présentation intégrale de Mme Poirier est disponible sur le site de l'APF (La présentation orale fait foi).

Suite à la présentation de Madame Poirier, des parlementaires interviennent.

Une députée française fait valoir qu'en France les jeunes votent de moins en moins. Elle mentionne que les jeunes sont intéressés par la politique mais désabusés par le type de politique qui leur est offert.

Une députée du Jura mentionne que la façon dont se déroule actuellement la politique ne l'a rend pas accessible aux jeunes. Il faut adapter la façon de présenter les enjeux aux jeunes.

Une députée malienne explique que l'on doit faire de la place aux jeunes de la même manière que l'on fait de la place aux femmes en politique, soit par des quotas. Elle mentionne également l'utilisation du mentorat.

Un parlementaire suisse demande si le désintérêt des jeunes face à la politique est vraiment réel. Il prend pour exemple que lors du récent vote au Royaume-Uni sur le « Brexit », les statistiques démontrent que le pourcentage de votes était sensiblement le même dans toutes les tranches d'âge. Il demande également l'opinion de la Rapporteure sur la pondération du vote. Ce qui signifie, par exemple, que les parents pourraient exprimer un avis pour les enfants. La Rapporteure répond que la mesure du désintérêt des jeunes pour la politique pourrait faire l'objet d'une étude. En ce qui concerne la pondération du vote, elle devrait se pencher sur ce sujet.

Un député de la République démocratique du Congo demande à quel âge doit-on commencer à faire de la politique.

La Rapporteuse mentionne que sa formation politique rencontre des jeunes pour leur parler de politique en allant les rencontrer dans les écoles. Elle souligne que ce type de formation est davantage « dirigée » et non pas une formation qui amène une réflexion autonome sur l'avenir. Elle explique également qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à s'impliquer en politique car la politique n'est pas seulement l'apanage de la politique partisane. Faire de la politique s'est revendiquer des droits, faire valoir son opinion. Il faut apprendre aux jeunes à nommer les choses. En ce qui concerne l'abaissement de l'âge pour avoir le droit de voter, l'expérience lui démontre que les jeunes eux-mêmes ne souhaitent pas l'abaissement de l'âge pour voter car ceci entraîne d'autres obligations civiques qu'ils ne veulent pas nécessairement assumer plus tôt.

Pour conclure, le Président mentionne qu'il serait intéressant qu'une résolution sur ce sujet soit proposée en Session plénière l'année prochaine au Luxembourg. D'ici là, il propose que soit inscrit ce sujet à l'Ordre du jour de la réunion de la Sous-commission. De plus, il souhaite, en vue d'élargir la perspective de cette question, qu'une ou plusieurs sections annexent leur propre étude à celle de Mme Poirier. Les sections du Sénégal, du Mali, du Bénin et de la Guinée se montrent intéressées à contribuer à cette étude.

7. Enjeux du Financement et qualité de l'Education dans l'espace francophone, dans la perspective de l'Education 2030 – M. Ma-Umba Mabilia, Directeur de l'Education et de la Jeunesse, Organisation Internationale de la Francophonie

La présentation intégrale de M. Mabilia est disponible sur le site de l'APF (La présentation orale fait foi).

Un député du Togo et une députée du Niger soulève la question des problèmes dans le système d'éducation des pays en développement et l'augmentation importante de la démographie. Que fait-on pour limiter l'augmentation de la démographie. M. Mabilia est d'accord avec le constat. C'est une question d'adéquation entre la croissance démographique et la croissance économique. Il ne s'agit pas nécessairement de dire aux gens de faire moins d'enfants mais plutôt de s'interroger individuellement à savoir combien d'enfants je peux accompagner, nourrir et éduquer.

Un député de la Centrafrique soutient que dans son pays le système éducatif n'a pas été en mesure de former les gens pour le marché du travail. Il souhaite savoir quelle stratégie doit être mise en place pour corriger la situation dans un pays post-conflit. M. Mabilia soutient que c'est une question complexe. L'éducation est un choix prioritaire pour obtenir des résultats satisfaisants dans 10 à 15 ans. Il faut mobiliser les ressources nécessaires. Il souligne que l'éducation doit être non seulement accessible aux enfants mais également aux adultes.

Un député malgache soulève le problème des enseignants contractuels non qualifiés. Que faut-il faire avec ces enseignants? M. Mabilia mentionne qu'il s'agit d'une décision politique. Si on décide de les garder, il est important de bien les former et de les motiver en leur offrant une rémunération et un environnement de travail adéquats.

Un député de Maurice demande comment s'assurer de la qualification des enseignements. Il souhaite savoir également comment sensibiliser les parents à leur responsabilité dans l'éducation des enfants. M. Mabilia soutient que la formation continue contribue à

s'assurer de la qualification des enseignants. Cependant, il faut aussi penser à mettre en place un système d'inspecteurs pour superviser sur le terrain.

Une députée gabonaise demande comment réduire le décrochage scolaire, particulièrement chez les femmes. M. Mabilia souligne que c'est un problème fréquent et qu'il est souvent relié aux mariages précoces. C'est fréquemment un problème culturel. Des mesures telles que l'interdiction du mariage précoce peut-être une solution.

Durant la présentation, le Président de l'APF, M. Aubin Minaku, est venu saluer les membres de la Commission.

Un député du Burkina Faso demande comment se mesure la qualité de l'enseignement. M. Mabilia explique qu'il y a des indicateurs pour mesurer la qualité de l'enseignement. Il y a également des mesures qui permettent de savoir si les compétences et les connaissances enseignées à l'école correspondent aux exigences du marché de l'emploi.

Un parlementaire du Sénégal mentionne que son pays alloue près de 40% de son budget à l'éducation.

Une députée de la Guinée soulève la question du comportement éthique de certains enseignants (enseignants qui demandent aux enfants de travailler dans leur propre champ). M. Mabilia précise que les enseignants qui agissent de façon non éthique doivent être sanctionnés.

Pour répondre à une question d'une députée malienne concernant l'adéquation entre croissance démographique et croissance économique, M. Mabilia mentionne qu'il faut adopter une approche globale. Il faut agir au plan des mariages précoces, du nombre d'enfants par famille, de la qualité de l'enseignement, etc.

Un député du Cameroun souhaite connaître l'influence des technologies de l'information sur la qualité du français. M. Mabilia mentionne qu'il faut lutter contre les effets néfastes de ces technologies. Cependant, une langue évolue et s'adapte.

Une députée togolaise se demande que faire si un pays n'alloue pas le 15% de son budget à l'éducation. M. Mabilia explique que le 15% est un objectif et non une obligation. Il faut nous mobiliser pour faire face à l'ampleur du problème.

Le Président Berberat conclut en mentionnant que l'intérêt suscité par les échanges à ce sujet l'amène à proposer de faire une table ronde sur la démographie et l'éducation lors de la prochaine réunion de la CECAC.

8. TV5 Monde – M. André Crettenand, directeur de l'information, TV5MONDE

Le Président Berberat explique que la présence d'un représentant de TV5MONDE fait suite à l'adoption d'une résolution adoptée à la Session plénière à Berne. Il s'agit de la résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens qui avait été proposée par Madame Poirier. Cette résolution recommandait, entre autre, le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5Monde afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire.

Le Président mentionne que suite à une rencontre avec la direction de TV5MONDE, celle-ci a indiqué qu'elle ne peut s'engager formellement à couvrir les activités de l'APF car cela irait à l'encontre de l'indépendance journalistique et de la liberté de la direction de

l'information de choisir les événements à mettre en onde. Dans ce contexte, le Président a souhaité inviter le directeur de l'information à TV5Monde, M. André Crettenand, à venir présenter la façon dont le réseau de télévision sélectionne les événements à couvrir.

M. Crettenand débute en présentant un bilan suite à la cyber-attaque dont le réseau a été victime. Il souligne que depuis l'attaque, TV5MONDE a constaté qu'il ne s'agissait pas d'un geste de quelques « hackers » mais bien d'un acte de guerre visant à détruire un système. La bonne nouvelle, mentionne-t-il, est que le réseau est sauvé et dans une bonne posture pour continuer sa mission.

Par définition, un réseau de télévision est en communication constante avec l'extérieur. Ainsi, M. Crettenand souligne que l'entreprise s'est dotée de nouveaux systèmes de protection munis de nouvelles normes de sécurité. Il y a également un souci chez TV5MONDE de trouver un équilibre entre la protection et l'accès à l'information.

Au plan monétaire, M. Crettenand mentionne que la cyber-attaque a coûté 4.6 millions € en 2015, plus de 3 millions € en 2016 et coutera 2.5 millions € en 2017. Ces montants couvrent les coûts de réparation du système ainsi que les coûts de protection de celui-ci. Avec l'aide des pays partenaires, TV5MONDE réussira à assumer cette charge financière.

En terminant sur ce point, le représentant de TV5MONDE souligne un paradoxe dans la réaction à cette attaque. De victime qu'il était, TV5MONDE est devenu coupable. Le réseau s'est fait reproché de ne pas avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il souligne qu'ils ont dû gérer l'aspect communication de cette situation.

M. Crettenand fournit quelques statistiques concernant TV5MONDE. Cette chaîne couvre 300 millions de foyers dans le monde ; 54 millions de téléspectateurs par semaine à travers la planète ; 440 000 inscrits sur sa page Facebook d'Afrique ; 17 millions de personnes par mois sur les réseaux sociaux.

Concernant les projets actuels de TV5MONDE, le représentant de la chaîne mentionne qu'elle diffusera les Jeux olympiques de Rio en Afrique francophone. De plus, il informe les membres de la création d'une chaîne jeunesse.

Dans le domaine de l'information, M. Crettenand souligne que TV5MONDE met en évidence le contenu « information » de ses partenaires mais aussi sa propre information par l'intermédiaire de « Le 64' - Le monde en français » et « 300 millions de critiques ».

Dans l'exercice de ses activités, TV5MONDE rencontre des difficultés à travailler librement. Par exemple, des autorisations de tournage peuvent être retirées. M. Crettenand explique que la philosophie de la chaîne à ce sujet est de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour résister à ces difficultés. L'objectif est de toujours résister afin de pouvoir remplir adéquatement son mandat. Dans la majorité des cas, des solutions convenables sont trouvées.

M. Crettenand termine sa présentation en soulignant qu'il y a plusieurs options qui s'offrent afin que TV5MONDE parle davantage de l'APF. Il souligne qu'à travers ses membres invités à des émissions comme « Le 64' - Le monde en français », l'APF peut faire rayonner sa présence. M. Berberat y donnera une entrevue prochainement. Il explique que les thèmes abordés par l'APF influenceront grandement la couverture médiatique. Il précise aussi que TV5MONDE est une chaîne francophone multi-latérale et internationale ce qui fait en sorte que tout ce qui peut s'inscrire dans ce cadre est susceptible de couverture.

Le Président Berberat demande à M. Crettenand si la chaîne a besoin d'un appui parlementaire afin de s'assurer que TV5MONDE soit diffusé le plus largement possible, notamment par le câble. M. Crettenand souligne qu'il s'agit d'une négociation que se fait avec chaque Etat.

Une députée du Québec demande à M. Crettenand pourquoi TV5MONDE ne diffuse pas les travaux de l'APF. Elle fait valoir, par exemple, que les sujets traités par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF ont une résonance dans toute la Francophonie. Elle souligne également que chacune des commissions de l'APF adoptent des résolutions sur des sujets importants qui font l'actualité. Elle poursuit en mentionnant que la diffusion contribuerait à intéresser les jeunes à la chose politique. Elle ne comprend pas la résistance de TV5MONDE à diffuser les travaux de l'APF. A ces propos, M. Crettenand souscrit en partie aux propos de Madame Poirier. Cependant, il souligne que M. Terrasse (secrétaire général parlementaire de l'APF) était récemment l'invité de Patrick Simonin. Il a pu parler pendant une dizaine de minutes de l'APF. Concernant les travaux du Réseau des femmes parlementaires, il portera à l'attention de sa collègue responsable du site « Terrienne » de l'existence de cette entité et de son mandat.

Un parlementaire suisse demande si TV5MONDE connaît l'identité des auteurs de la cyber-attaque. Il veut également savoir comment la chaîne s'assure de l'indépendance de ses correspondants. M. Crettenand mentionne que les auteurs de la cyber-attaque sont des « hackers » russes basés à Moscou et St-Petersbourg. Ils ont utilisés des techniques qui ont permis de les reconnaître. On ne sait cependant pas qui a commandité cette attaque. En ce qui concerne l'indépendance des correspondants, il souligne que l'appui de la chaîne y contribue pour beaucoup. Des attitudes inappropriées des correspondants seraient rapidement perçues par la chaîne.

Un député du Cambodge suggère de diffuser l'information dans la langue locale afin de faire rayonner davantage l'information de la Francophonie.

Une députée française mentionne que régulièrement dans les hôtels où elle s'arrête, il n'y a pas TV5MONDE. Elle demande aussi comment faire pour que des messages de l'APF portant sur les droits des femmes et la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme soient davantage diffusés par TV5MONDE. M. Crettenand incite les parlementaires à demander aux hôtels de diffuser TV5MONDE. C'est un bon moyen d'élargir la diffusion de la chaîne. Concernant la diffusion des messages du Réseau des femmes parlementaires, il réitère sa suggestion du site « Terrienne ».

Une députée gabonaise demande si TV5MONDE n'a pas été imprudent en ne mettant pas en place des mesures de sécurité afin de contrer la cyber-attaque. M. Crettenand mentionne qu'une analyse de « l'Agence pour la sécurité des systèmes d'information en France » a considéré que les systèmes de protection étaient adéquats.

Un député togolais souhaite savoir qu'est-ce que fait TV5MONDE pour amener les jeunes à suivre les émissions d'information de la chaîne. M. Crettenand mentionne que l'attractivité passe par les réseaux sociaux et les formats pédagogiques. Les jeunes consomment l'information de façon très différente.

9. Suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de Berne

Le Président Berberat rappelle que le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée plénière fait désormais partie des responsabilités des commissions. En confiant aux commissions ce mandat de suivi, le Bureau souhaite susciter un retour plus satisfaisant de

la part des sections sur la mise en œuvre des résolutions. C'est avec les renseignements fournis par les sections que peut être établi un rapport annuel de suivi plus informatif.

Afin de tenter d'atteindre cet objectif, le Président souligne qu'il a envoyé à toutes les sections, le 7 juin dernier, une lettre demandant de préparer un bref compte-rendu du travail de suivi des résolutions qui a été effectué par les sections.

Suite à l'envoi de cette lettre, les sections suisse et canadienne ont fait parvenir leur compte-rendu (ces 2 comptes-rendus sont disponibles sur le site de l'APF). De plus, les sections du Québec, de la France, de la Guinée, d'Andorre, de l'Ontario et du Burkina Faso sont intervenues afin d'exposer ce que chacune d'entre elles a fait pour la mise en œuvre des résolutions. Le Président Berberat souhaite que les sections s'impliquent encore plus dans le suivi des résolutions.

Un parlementaire suisse a de plus informé les membres de la Commission que le Fonds mondiale de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme tiendra son activité de reconstitution de ses ressources financières en septembre au Canada. Il souligne l'implication majeure du Premier ministre canadien à ce sujet. Il rappelle qu'il est très important que les Etats s'engagent fermement à contribuer financièrement au Fonds mondial. Il souligne que sa section (section suisse de l'APF) a fait des démarches auprès son gouvernement afin de le sensibiliser à l'importance de participer financièrement. Il incite les membres de la CECAC à faire le même plaidoyer auprès de leur gouvernement.

Le Président Berberat souligne que cet exercice de suivi des résolutions se fera à chacune des réunions de la CECAC afin de s'assurer que les résolutions aient le plus grand impact possible et qu'elles ne restent pas lettre morte.

10. Association malgache des professeurs de français (Fikambanan'ny Mpampianatra Teny Frantsay) – Mme Armandine Pruvot, présidente

La présentation intégrale de Mme Pruvot est disponible sur le site de l'APF (La présentation orale fait foi).

Suite à la présentation de Madame Pruvot, des parlementaires interviennent.

Le Président Berberat remercie vivement Madame Pruvot pour son implication à la défense de la langue française. Il lui demande ce qu'elle attend de l'APF. Elle répond que son association souhaite une reconnaissance du travail qu'elle accomplit et de l'aider à concrétiser la réintroduction de la littérature française et francophone dans le programme officiel malgache. A cet égard, le Président Berberat souhaite que les parlementaires malgaches présents dans la salle aient bien reçu le message de Madame Pruvot et il appelle de tous ses vœux qu'une bonne collaboration s'installe entre le Parlement malgache et l'association des professeurs de français. Il abordera également la question avec le Président du Parlement malgache.

Plusieurs parlementaires félicitent Madame Pruvot de l'excellent travail qu'elle et son association accomplissent dans la promotion et la défense du français.

Une députée du Québec souligne que la fondation québécoise « Culture à partager » a distribué 25000 livres à Madagascar en juillet 2015. Elle offre à Madame Pruvot de faire appel à cette fondation si son organisation a besoin de livres. La députée pourra soutenir sa demande.

Un député de la République démocratique du Congo souligne qu'il faut s'inquiéter de voir des pays de l'Afrique francophone basculer vers l'anglais. Il poursuit en demandant qu'en est-il avec l'Association des Professeurs de français d'Afrique et de l'Océan Indien. Madame Pruvot répond que l'Association a vécu des moments difficiles mais qu'avec l'aide de l'Ambassade de France à Madagascar elle est beaucoup plus active maintenant.

Le Président Berberat souligne que c'est une préoccupation personnelle et de la CECAC d'éviter une situation comme le Rwanda qui a abandonné le français pour adopter l'anglais.

11. Proposition des grandes lignes d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire

Le Président Berberat rappelle que suite à la dernière remise du Prix Senghor-Césaire à Berne en juillet 2015, certains jurés avaient émis des commentaires visant à améliorer le Prix. Ces commentaires faisaient d'ailleurs écho à une décision du Bureau (tenu à Paris en 2013), d'entamer une réflexion globale sur la question des prix de l'APF.

A l'instar du Prix des Jeux de la Francophonie qui a fait l'objet d'une révision par la CECAC, il est approprié que le Prix Senghor-Césaire, après sa 3^e édition, fasse également l'objet d'une analyse afin de l'améliorer.

A sa réunion de Berne, le Bureau a décidé de confier à la CECAC le mandat d'analyser le Règlement actuel du Prix Senghor-Césaire et de lui proposer un nouveau Règlement.

Conformément à ce mandat, les membres ont discuté des grandes lignes d'un nouveau règlement. En conséquence, ils ont mandaté le Président Berberat de rédiger une version finale d'un nouveau règlement basée sur ces grandes lignes. Ce nouveau règlement sera présenté à prochaine réunion de la CECAC au printemps 2017, pour approbation finale.

12. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission

- Discussion sur les étapes et la marche à suivre pour l'étude sur la dé-radicalisation (le vivre ensemble)

Le Président Berberat rappelle qu'à la réunion de la CECAC à Kinshasa au printemps 2016, M. Julien NKOGE BEKALE du Gabon, M. Antoine GAULLY de Côte d'Ivoire et M. Christian LEVRAT de Suisse se sont aimablement portés volontaires pour mener à bien une étude sur la dé-radicalisation. Il avait été décidé à ce moment que ces 3 parlementaires exposent durant la présente réunion un plan de l'étude.

M. Christian Levrat explique qu'il y a une coordination entre les trois sections. Il mentionne que son étude s'articulera, entre autre, autour de 7 axes prioritaires, tels que définis dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général des Nations unies. Ces axes prioritaires sont :

- le dialogue et la prévention des conflits ;
- le renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme ;
- l'implication des populations ;
- la mobilisation des jeunes ;
- l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

- l'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi ;
- la communication stratégique, y compris sur internet et les réseaux sociaux.

Le plan détaillé d'étude de M. Levrat est disponible sur le site de l'APF.

Il est convenu qu'une esquisse de rapport sera présentée à la réunion de la CECAC au printemps 2017.

- Discussion sur les étapes et la marche à suivre pour l'étude sur la protection du droit d'auteur dans la Francophonie

En l'absence de la parlementaire de la RDC à l'origine de ce sujet d'étude, le Président Berberat suspend la discussion sur ce sujet jusqu'à la prochaine réunion de la CECAC, en signalant qu'il prendra contact avec la section de la RDC.

13. Questions diverses

- Information sur le Séminaire sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Madame Poirier informe les membres de la CECAC que l'Assemblée nationale du Québec accueillera le 1er novembre 2016 un séminaire sur la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cet atelier permettra à l'APF de poursuivre son engagement en faveur de la diversité culturelle. Il visera à faire le bilan de la mise en œuvre de la Convention, depuis son adoption en 2005, et de sensibiliser les parlementaires aux nouveaux enjeux que sont notamment le numérique et la multiplication des accords de libre-échange.

- Projet de rapport sur la marchandisation de l'éducation – M. Philippe Mouiller (Sénateur, France)

Le Président Berberat fait part aux membres d'une communication du sénateur Philippe Mouiller (France), rapporteur de la CECAC pour l'étude sur la marchandisation de l'éducation. Ce dernier ne pouvant être présent à la réunion, il a fait parvenir une communication sur l'état d'avancement de son étude.

Le Président Berberat mentionne que le sénateur Mouiller a entrepris, à la suggestion de la Commission, de prolonger le rapport sur la marchandisation de l'éducation, qui portait initialement sur l'enseignement primaire et secondaire, en l'enrichissant d'un volet consacré à l'enseignement supérieur.

Conscient de la grande disparité des modèles éducatifs des pays de l'espace francophone en matière d'enseignement supérieur, M. Mouiller a fait le choix de se tourner vers l'Agence Universitaire de la Francophonie pour définir le périmètre de cette adjonction au rapport.

Dans son esprit, la dialectique concours de l'État/acteurs privés de l'enseignement doit être au cœur de ce travail de réflexion. C'est au terme de ce travail initial de définition auquel il s'attèle actuellement qu'il contactera des universités représentatives de la diversité du monde francophone afin de nourrir plus avant sa réflexion.

Lors de la réunion de notre commission au printemps 2017, il présentera le résultat final de ses travaux, auxquels il adjoindra une résolution.

Le sénateur Mouiller souhaite que, dès à présents, les membres de la CECAC qui pourraient avoir des suggestions à formuler lui adressent tout simplement un courriel afin qu'il puisse faire ressortir au mieux la diversité et la richesse des points de vue de notre commission. Pour ceux et celles qui souhaitent communiquer avec le Sénateur Mouiller, le conseiller de la Commission, M. Maziade, peut fournir ses coordonnées.

- Réunion de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC

M. Marco Viérin (député, Vallée d'Aoste), président de la Sous-commission de l'éducation, informe les membres de la CECAC qu'une réunion de la Sous-commission aura lieu cet automne à Québec, vraisemblablement en liaison avec le séminaire sur la diversité culturelle. Les sujets traités pendant la réunion seront les suivants :

- L'éducation à la citoyenneté
- Discussion avec des représentants du Parlement francophone des jeunes sur la résolution : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? »

- TV5MONDE

Sur la proposition de M. Joël Godin (député, Canada), les parlementaires de la CECAC ont unanimement souhaité que l'APF, dans l'organisation de ses activités, privilégie, dans la mesure du possible, les hôtels diffusant TV5MONDE dans le bouquet de chaînes proposées. De plus, une lettre à cet effet sera envoyée au Président de l'APF, au Secrétaire général parlementaire et au Secrétaire général administratif.

14. Date et lieu de la prochaine réunion de la CECAC et de la Sous-commission de l'éducation

Le Bénin manifeste son intérêt à recevoir la prochaine réunion de la CECAC au printemps 2017, ce dont le Président Berberat prend acte avec reconnaissance.

Ceci met fin aux travaux de la Commission.

La séance est levée.